

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

Fourniture et livraison de granulés bois au centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach

Marché n°26DISP67DBF11

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : **05/10/2026**
à 16h00 (heure de Paris)

Code de la commande publique (CCP) adopté par l'ordonnance 2018-1074 du 26 novembre
2018 et le décret 2018-1075 du 3 décembre 2018

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE STRASBOURG

19 rue Eugène Delacroix

BP 16

67035 STRASBOURG CEDEX 2

Table des matières

I.	Objet du marché	3
II.	Téléchargement et composition du dossier de consultation.....	3
III.	Conditions du marché	3
1.	Étendue de la consultation et mode du marché	3
2.	Compléments à apporter au CCP.....	3
3.	Variantes	3
4.	Forme juridique de l'attributaire du marché	4
5.	Modification de détail au dossier de consultation	4
6.	Délai de validité des offres.....	4
IV.	Présentation des offres	4
V.	Jugement des offres	5
VI.	Conditions de remise des offres	6
VII.	Information aux candidats non retenus.....	6
VIII.	Procédures de recours	6
IX.	Renseignements complémentaires	7

I. Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture et livraison de granulés bois au centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach. La prestation est traitée en lot unique.

La description des prestations et leurs spécifications techniques figurent dans le cahier des clauses administratives et techniques (CCAP et CCTP).

II. Téléchargement et composition du dossier de consultation

Le DCE est téléchargeable intégralement sur PLACE.

Il est recommandé de créer un compte sur la plateforme où vous renseignerez notamment le numéro SIRET et la raison sociale de votre société ainsi qu'une adresse électronique de façon à vous tenir informé des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure.

Le dossier de consultation relatif à la consultation objet du présent règlement comprend les documents suivants :

- ☐ L'acte d'engagement (AE) et ses annexes :
 - ☐ Annexe 1 : Le bordereau des prix unitaires (BPU)
 - ☐ Annexe 2 : Le cadre de réponse technique (CRT)
- ☐ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- ☐ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- ☐ Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021
- ☐ Le cahier des clauses de sécurité applicable en milieu pénitentiaire (CCS)
- ☐ Les formulaires DC1 et DC 2

Le soumissionnaire prend soin de vérifier que le dossier de consultation est complet. Il dispose à cet effet d'un délai de 6 jours à compter de son téléchargement. Au-delà de cette échéance, le dossier sera réputé complet.

III. Conditions du marché

1. Étendue de la consultation et mode du marché

Le marché est un accord cadre à bon de commande, mono attributaire, conformément aux articles R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique.

2. Compléments à apporter au CCP

Le candidat n'a pas à apporter de modifications ni de compléments au CCAP et au CCTP sauf dispositions contraires.

3. Variantes

Les variantes à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées.

4. Forme juridique de l'attributaire du marché

Le marché sera attribué à une entreprise unique ou à un groupement d'opérateurs économiques. En cas de groupement, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.

5. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir former de réclamation à ce sujet.

6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

IV. Présentation des offres

Les soumissionnaires doivent répondre obligatoirement par voie électronique à la présente consultation. Leur offre électronique sera constituée des éléments suivants :

Les documents suivants justifient de la capacité du candidat à concourir :

- ☐ **Lettre de candidature (DC1) ou Document Unique de Marché Européen (DUME**
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil>)
- ☐ **Déclaration du candidat (DC2)**
- ☐ **En cas de présentation d'un sous-traitant dans le dossier de candidature, une déclaration de sous-traitance (prestations sous-traitées égales ou supérieures à 600 euros T.T.C.) via le formulaire DC4 ou équivalent**
- ☐ **En cas de candidature présentée par une entreprise en situation de redressement judiciaire : la copie du jugement prononcé**
- ☐ **Chiffre d'affaires : déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures similaires, réalisés au cours des trois derniers exercices**
- ☐ **Moyens humains : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat des trois dernières années**
- ☐ **Moyens techniques : déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose**
- ☐ **Attestations d'assurance en cours de validité**
- ☐ **La copie des derniers certificats fiscaux et sociaux disponibles.**
- ☐ **Extrait KBIS de moins de 3 mois**
- ☐ **RIB**

Un projet de marché comprenant :

- ☐ **L'acte d'engagement (AE) complété**
- ☐ **Annexe 1 : Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété**

- ☐ **Annexe 2 : Le cadre de réponse technique (CRT) complété, ou à défaut un mémoire technique**
- ☐ **Le cahier des clauses de sécurité signé**

V. Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-7 et R2152-1 et suivants du Code de la commande publique.

Les critères intervenant pour le jugement des candidatures sont les suivants :

- La conformité du contenu par rapport aux pièces demandées
- Les garanties sur les capacités professionnelles, techniques et financières

<u>Critère principal</u>	<u>Pondération</u>
Caractéristiques techniques	35%
Prix	40%
Critère environnemental	20%
Critère social	5%

Les critères sont notés sur 100, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération. La note totale est notée sur 100.

Caractéristiques techniques :

- Caractéristiques des granulés déterminés par le CCTP (20%), sachant que :

Note	Classement	PCI/kg (ou/tonne)
5	1	≥ 4,9
3,40	2	4,8
1,70	3	≤ 4,7

- Délai de livraison (15%)

Prix : 40%

- Modalités de calcul : $50 \times (\text{prix minimum observé} / \text{prix du candidat})$

Critère environnemental :

- Certifications : Bois certifié PEFC ou FSC (10%)
- Traçabilité : Fiche détaillée sur l'origine du bois (10%)

Critère social :

- Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations, tel que déterminé dans le CCAP (5%)

VI. Conditions de remise des offres

Les candidats doivent transmettre leurs offres exclusivement par voie électronique via la plateforme de dématérialisation PLACE.

Les plis électroniques doivent être déposés avant la date et l'heure limites indiquées en première page du présent règlement.

Il est vivement recommandé aux candidats de ne pas attendre les derniers jours pour transmettre leur offre afin d'éviter tout problème technique lié à l'encombrement de la plateforme.

Format des fichiers : L'ensemble des documents à remettre à l'appui de l'offre devra être converti au format PDF, seul format de nature à supporter la signature électronique.

VII. Information aux candidats non retenus

La décision de rejet d'une offre sera notifiée au(x) candidat(s) non retenu(s) via l'envoi d'un courrier électronique transmis à l'adresse mail renseignée lors du dépôt de l'offre.

VIII. Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix – Simone Veil
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 21 23 23
Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Strasbourg
31 avenue de la Paix – Simone Veil
67000 STRASBOURG

Tél : 03 88 21 23 23

Courriel : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Adresse internet (U.R.L) : <http://strasbourg.tribunal-administratif.fr/>

IX. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront s'adresser à :

Unité des Achats et des Marchés Publics (UAMP)

Direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) du Grand Est

19 rue Eugène Delacroix

BP 16

67035 STRASBOURG Cedex 2

Courriel : dbf-uamp.disp-strasbourg@justice.fr